

Comment éviter le plagiat

Le plagiat consiste à faire passer pour siennes les idées ou la recherche d'une autre personne. Malheureusement, les cas de plagiat scolaire sont à la hausse dans le milieu universitaire nord-américain. La disponibilité des textes sur Internet facilite grandement l'utilisation des idées des autres, ce qui entraîne un problème d'éthique lié à « l'utilisation et la transmission du savoir » ([Leimgruber 2003](#)). Un travail plagié non seulement viole « l'éthique de la recherche » ([Leimgruber 2003](#)) et les règlements de l'Université d'Ottawa, mais entache votre crédibilité.

La Faculté des sciences sociales a donc décidé de produire ce guide, sous forme de foire aux questions, afin d'éclairer certains points. Le guide vise non seulement à répondre à vos questions, mais aussi à vous donner des conseils pratiques pour éviter le plagiat.

Voici la liste des six questions-réponses que vous trouverez dans le guide :

1. Est-ce que je dois absolument citer toutes mes sources?
2. Lorsque je change de paragraphe et que je me réfère encore au même auteur, dois-je le mentionner une seconde fois?
3. Si j'utilise une source secondaire tirée d'un livre pour l'intégrer à mon travail, tels qu'une citation, un tableau, les résultats d'un sondage d'opinion publique ou des statistiques, quelle source dois-je mentionner : la source originale ou l'ouvrage d'où j'ai tiré les données?
4. Combien de mots consécutifs puis-je utiliser sans mettre de guillemets?
5. Si je traduis un extrait, dois-je mettre des guillemets comme si c'était une citation?
6. Dans un travail de groupe, suis-je responsable de tout le travail, même si à la suite de la distribution des tâches je n'ai rédigé qu'une des parties du travail final?

Un dernier mot!

N'oubliez pas que les travaux universitaires sont des exercices pédagogiques pour vous soutenir dans votre apprentissage universitaire tout en vous permettant d'approfondir vos connaissances. Lorsque vous rédigez un tel travail, il faut démontrer que vous avez compris le sujet et non pas que vous avez tout lu sur le sujet. L'objectif n'est pas tant d'avoir l'air savant avec des tournures de phrases époustouflantes, mais de démontrer que vous avez compris ce que vous avez lu. Il vaut mieux en dire moins et bien le dire dans vos propres mots qu'en dire beaucoup dans les mots d'un autre. Si vous trichez, vous aurez court-circuité l'apprentissage recherché. C'est pourquoi à la fin de la lecture d'un texte, que ce soit un chapitre de livre, un article ou autre, vous devriez être capable de résumer les idées principales en vos propres mots.



Question 1 :

Est-ce que l'on doit absolument citer toutes nos sources?



Réponse :

Oui, pour tous les genres de travaux, y compris les dissertations ou les essais, les exercices de style administratif ou les analyses cliniques. Vous devez tout citer : les livres, les articles, les sites Internet, les entrevues radiophoniques, les émissions de télévision, les articles de journaux, les documents gouvernementaux, les rapports de commission d'enquête, les œuvres d'art, les cartes géographiques, les documents d'archives, les affiches, etc. Un élément important à ne pas oublier : il faut noter les pages exactes d'où vous tirez l'information.



Les exemples ci-dessous suivent le mode de présentation du guide des études de la Faculté des sciences sociales préparé par Francois-Pierre Gingras et accessible sur le site suivant : www.sciencessociales.uottawa.ca/guide-fr.pdf.

D'autres exemples sont aussi présentés selon le modèle de présentation APA, modèle plus largement utilisé pour les cours en psychologie. Vous trouverez ci-dessous la référence complète de cet ouvrage.

APA (2001), Publication Manual of the American Psychological Association. Washington, American Psychological Association.

Suivez les indications des professeures et des professeurs pour planifier vos travaux.

Exemple 1 :

L'affirmation suivante relate un fait précis, avec date à l'appui. Il faut donc donner la source.

C'est le 13 août 1941 que le gouvernement canadien a finalement autorisé la formation du Service féminin de l'Armée canadienne (Dundas et Durflinger, 1999 : 2).

Vous noterez la référence bibliographique comme suit :

B. Dundas et S. Durflinger (1999), *Dépêches*, Numéro 5, avril, Musée canadien de la guerre, p. 2.

Selon le modèle APA

Dundas, B. & Durflinger, S. (1999), *Dépêches*, 5, Musée canadien de la guerre, p. 2.

Exemple 2 :

Dans l'exemple ci-dessous, une statistique est citée. Il faut donc indiquer la source exacte.

Au Mexique, en 1995, 45 % des femmes en âge d'avoir des enfants ont utilisé une méthode de contraception (UN, 1995 : 86).

Pour savoir comment citer des sources tirées d'un site Internet, des articles de journaux, des documents officiels, consulter le site suivant :

www.sciencesociales.uottawa.ca/guide-fr.pdf



Conseil :

Plusieurs personnes croient à tort que les articles de journaux ou les sites Internet n'ont pas besoin d'être cités, puisqu'ils appartiennent au domaine public. C'est faux. Il ne faut pas s'approprier les idées d'un autre. Il faut toujours citer ses sources, qu'elles soient du domaine public ou non.

Toute donnée chiffrée doit avoir une source précise avec numéro de page, sauf les dates généralement connues, comme : la Confédération canadienne a vu le jour en 1867.

À la fin de la lecture de n'importe quel texte, que ce soit un chapitre, un article ou un site Internet, synthétisez les idées principales en vos propres mots. Pour vous aider, imaginez-vous que vous devez expliquer ce texte à une personne de niveau collégial ou secondaire. Quels mots utiliseriez-vous? Certainement pas tous ceux appris en classe, puisque cette personne ne les connaît pas. Vous devrez alors résumer la pensée de l'auteur et, à l'occasion, citer textuellement différents auteurs pour appuyer vos propos (en utilisant les guillemets et les techniques appropriées de références bibliographiques).

Évitez de reprendre les mêmes mots de l'auteure ou de l'auteur et de tout paraphraser en remplaçant les mots par des synonymes sans donner la référence. Si vous trouvez qu'une idée est très bien dite par l'auteure ou l'auteur, citez-la en utilisant des guillemets et la référence exacte.

Rappelez-vous que vous devez toujours reconnaître le travail des autres dans votre propre travail, pas tant « par déférence par rapport aux auteurs, mais bien pour permettre à autrui [...] de retrouver les sources de nos raisonnements, de les prolonger, de les critiquer » ([Leimgruber, 2003](#)).



Question 2 :

Lorsque je change de paragraphe et que je me réfère encore au même auteur, dois-je le mentionner une seconde fois?



Réponse :

Oui, chaque fois que vous empruntez l'idée de l'auteur, vous devez indiquer clairement la source.



Exemple :

Dans *Histoire de la sécurité sociale au Canada* de Dennis Guest (1993), on trouve aux pages 166 à 171 toute une section dans laquelle l'auteur fait l'analyse des propositions de Charlotte Whitton sur le système de sécurité sociale au Canada. Ainsi, il analyse les idées de madame Whitton tout en mettant en valeur sa contribution dans le cadre de son point de vue théorique. Dans toute cette section, à chaque nouveau paragraphe, l'auteur répète le nom de Charlotte Whitton. Voici quelques formules employées :

« Pour Whitton... (p. 166);

Elle proposait, en premier lieu... (p. 166);

Whitton proposait enfin... (p. 167);

Selon Whitton... (p. 168);

Plus spécifiquement, aux yeux de Charlotte Whitton... (p. 168);

D'après Whitton... (p. 169) »



Conseil :

N'oubliez pas de mettre en perspective votre propre analyse dans le cadre de votre travail.

Lorsque vous avez terminé votre travail, faites l'exercice suivant : à l'aide de votre ordinateur, mettez en jaune toutes les phrases ou paragraphes que vous avez empruntés à d'autres auteurs, ou surlignez-les à la main. Cette technique va vous permettre de voir quelle proportion de votre travail vous appartient. S'il y a plus d'emprunts que de texte de votre cru, il faudrait réviser votre travail et reformuler en vos propres mots.

Lorsque vous présentez l'analyse d'une auteure ou d'un auteur, l'utilisation de formules de lien entre les paragraphes est très importante. Il est toutefois exigé de préciser les pages exactes où vous tirez les idées, et ce, de manière précise à chaque paragraphe.

Toutefois, évitez de changer ici et là des mots et de les remplacer par des synonymes : cette forme de rédaction est considérée comme inacceptable. Consulter la brochure, *Attention au plagiat!* <http://www.uottawa.ca/plagiat.pdf> où vous trouverez des exemples fort utiles.



Question 3 :

Si j'utilise une source citée dans une autre source pour l'intégrer à mon travail, tels qu'une citation, un tableau, les résultats d'un sondage d'opinion publique ou des statistiques, quelle source dois-je mentionner : la source originale ou l'ouvrage d'où j'ai tiré les données?



Réponse :

Les deux. D'abord, il faut citer la source originale de la citation, du tableau ou autre donnée. Puis, cette première référence est suivie de la source de l'ouvrage d'où elle est extraite. C'est ce qu'on appelle la double référence. Quand une référence a été prise dans un autre ouvrage, il faut mentionner les deux références. On utilise alors des expressions telles que « cité dans », « cité par », « X citant ». On peut faire usage du point-virgule pour séparer les deux parties de la référence.



Exemples :

Exemple 1 :

Si on veut citer une phrase d'Eusèbe de Césarée qu'on a trouvée dans un livre de Bernard Lançon, il faut la citer de la façon suivante :

Eusèbe de Césarée, *Vie de Constantin*, éd. G. Bardy, Paris, Éditions du Cerf, 4 vol., 1952-1960; **cité dans** Bertrand Lançon (1998), *Constantin (306-337)*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je? », 3443, p. 31.

Exemple 2 :

L'exemple suivant montre comment citer un tableau tiré d'une source secondaire :

« ... exprimées en pourcentage du revenu total, sont dégressives, comme l'indique le tableau suivant » (Guest, 1993 : 212) :

Régime de pensions du Canada - Cotisations des travailleurs exprimées en pourcentage de leur revenu brut	
Revenu annuel brut du cotisant*	Pourcentage net d'impôt versé
2 000 \$	1,25
3 000 \$	1,28
5 000 \$	1,34
7 000 \$	0,91
10 000 \$	0,60
15 000 \$	0,33
20 000 \$	0,23

* Contribuable marié avec deux enfants à charge

Source : Kenneth Bryden, *Old Age Pensions and Policy-Making in Canada*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 1974, p. 210 ; **tiré de** Dennis Guest (1993), *Histoire de la sécurité sociale au Canada*, Montréal, Boréal, p. 212.



Conseil :

Il ne faut pas oublier de citer toutes les sources consultées personnellement. Si vous ne citez que la source originale, cela suppose que vous l'avez lue.

Dans la bibliographie de votre travail, ne mentionnez que la source que vous avez lue.

Si vous utilisez des données statistiques, prenez-les en note dès la première consultation, afin de ne pas avoir à les chercher deux fois. Encore mieux, photocopiez le tableau en question et les pages contenant les renseignements nécessaires à la constitution de la référence bibliographique. Vous aurez ainsi toute l'information à portée de la main si vous décidez de l'utiliser ultérieurement.



Question 4 :

Combien de mots consécutifs puis-je utiliser sans mettre de guillemets ?



Réponse :

Il n'est pas nécessaire d'utiliser des guillemets ou de référence pour des phrases ou expressions utilisées par plusieurs personnes telles que : la Peste noire, la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), la langue de Molière, l'économie politique du développement, entre autres.

Toutefois, si vous citez un auteur mot à mot ou une tournure de phrase qui lui est propre, vous devez mettre la phrase ou le groupe de mots entre guillemets et donner la référence exacte.



Exemple :

L'exemple suivant relate un fait généralement connu.

Anne Frank n'a pas survécu à l'Holocauste.



Question 5 :

Si je traduis un extrait, dois-je mettre des guillemets comme si c'était une citation ?



Réponse :

Si vous êtes certain que vos lecteurs comprendront la langue d'origine, citez l'extrait en le mettant entre guillemets et en donnant la référence dans la langue originale du texte. Sinon, il est d'abord préférable d'utiliser une traduction déjà publiée et de citer cette version. Dans la référence bibliographique, assurez-vous d'« inclure le nom du traducteur ainsi que les dates respectives de publication originale et de la traduction » (Gingras, 2004 : 40).

S'il n'existe pas de version française de l'extrait, assurez-vous de le traduire fidèlement, c'est-à-dire de façon littérale. N'oubliez surtout pas de mettre l'extrait traduit entre guillemets et de citer la source dans la langue d'origine. Pour obtenir plus d'information, consultez le site suivant aux pages 37-54 : ([Gingras, 2004 : 37-54](#)).



Exemples :

Citation dans la langue originale :

Barnes explique: « *In the ideology of the Tetrarchy, Constantius was both Herculus and, at least while Caesar, under the special protection of Sol Invictus, conventionally identified with Apollo.* » (Barnes, 1981 : 31)

Citation traduite librement :

Barnes explique : « Selon l'idéologie de la tétrarchie, Constance, pendant qu'il était César, était à la fois Hercule et sous la protection de Sol Invictus, traditionnellement identifié à Apollon (notre traduction) ». (Barnes, 1981 : 31)



Conseil :

Si vous traduisez un texte, vous devez utiliser l'expression « notre traduction » pour indiquer que c'est vous qui avez traduit l'extrait.



Question 6 :

Dans un travail de groupe, suis-je responsable de tout le travail, même si à la suite de la distribution des tâches je n'ai rédigé qu'une des parties du travail final?



Réponse :

Toutes et tous les membres d'une équipe sont responsables du contenu de l'ensemble du travail, puisque leurs noms apparaissent comme coauteurs du document. Il est donc de votre responsabilité de vérifier que les membres de l'équipe agissent de manière éthique dans la recherche et la rédaction du travail.



Conseil :

Voici quelques exemples d'étapes dans la production d'un travail de groupe.

- 1) En tout premier lieu, dès la constitution de l'équipe, discuter ouvertement de la question du plagiat. Utilisez les exemples de la brochure *Attention au plagiat!* pour vous familiariser avec les bonnes et les mauvaises manières de citer.
- 2) Par la suite, répartissez-vous les tâches selon un bon plan de travail pré-établi. Dans ce plan, prévoyez ce que vous ferez si un des membres ne fait pas sa part à temps ([Gingras, 2003 : 7](#)) et si l'un ou l'une de vous détecte un problème.
- 3) Chaque membre de l'équipe devrait s'assurer d'avoir la trace des sources qui ont servi à préparer les différentes sections du travail et s'assurer que tous les membres de l'équipe aient accès à ces sources.

Pour ce faire, il faut aussi conserver les citations dans des fichiers séparés avec les sources complètes.

Une bonne façon de garder la trace des sites Internet visités est de les mettre dans des « Dossiers (Folders) » dans la section « Favoris (Favorites) ». Si plus tard vous devez consulter à nouveau les sites, vous n'aurez pas à refaire la recherche.

Voici la technique à utiliser pour conserver sur disquette ou sur votre disque dur les sites visités lors de l'élaboration de votre travail. En général, dans le menu « Fichier » du navigateur, choisir la commande « Sauvegarder » ou « Enregistrer » et choisir l'emplacement (répertoire) désiré. Pour obtenir des renseignements plus détaillés, voir le document produit par [François-Pierre Gingras](#).

Pour obtenir plus d'information au sujet de la rédaction des travaux, des citations et de la bibliographie, voir les documents produits par [François-Pierre Gingras](#), professeur à la Faculté des sciences sociales de l'Université d'Ottawa. Consultez particulièrement son « [Guide de rédaction des travaux universitaires](#) » et son guide méthodologique « [Cybermétho](#) » aix1.uottawa.ca/~fgingras/cybermetho/modules/citation.pdf.

- 4) Avant la date de la remise du travail, signer collectivement le formulaire *Engagement personnel sur l'éthique dans les travaux universitaires*.
- 5) Assurez-vous d'avoir une copie finale de tout le travail avant la date butoir de la remise du travail, afin de le relire au complet. Lors de cette relecture, soyez vigilante et vigilant. Si certaines expressions sont très savantes, que des données sont sans guillemets ou encore que le style change d'un paragraphe à l'autre, attention, il pourrait s'agir de plagiat!

Bibliographie des sources utilisées pour la rédaction de ce guide

APA (2001), *Publication Manual of the American Psychological Association*. Washington, American Psychological Association.

Canada, Bibliothèque nationale du Canada, « *Avis importants* », www.nlc-bnc.ca/10/3/a3-160-f.html, consulté le 27 mars 2003.

Canada, Les Éditions du Gouvernement du Canada, « *Le droit d'auteur sur Internet* », www.cgp-egc.gc.ca/copyright/internet-f.html, consulté le 19 décembre 2003.

Canada, Ministère de la Justice du Canada, « *Loi sur le droit d'auteur* », lois.justice.gc.ca/fr/C-42/34821.html, consulté le 31 août 2003.

Department of English, University of Ottawa, *Style Sheet, Working with Sources, Introduction to Research in English Literature*, Ottawa, 2003.

INGRAS, François-Pierre, « *Comment citer des sources sur Internet dans un travail scientifique* », aix1.uottawa.ca/~fgingras/metho/citation.html, 24 janvier 2001.

INGRAS, François-Pierre, « *Guide de rédaction des travaux universitaires* », www.sciencesociales.uottawa.ca/guide-fr.pdf, 1^{er} août 2003.

INGRAS, François-Pierre, « *Les procédures d'impression et de sauvegarde d'une page Internet* », Cybermétho, aix1.uottawa.ca/~fgingras/cybermetho/modules/impression.pdf, mise à jour du 6 février 2004.

INGRAS, François-Pierre, « *Les citations et la bibliographie* », Cybermétho, aix1.uottawa.ca/~fgingras/cybermetho/modules/citation.pdf, 31 mars 2004, p. 37-54.

GUARDIOLA, Anne, « *La triche aux examens, entre fraude individuelle et défaut organisationnel* », www.ove-national.education.fr/francais/concours/files/resume99.pdf, consulté le 12 janvier 2004.

GUEST, Dennis, « *Histoire de la sécurité sociale au Canada* », Québec, Les Éditions du Boréal, 1993.

LEIMGRUBER, Matthieu, « *UNIL 2003-2004 Histoire en pratique(s)* », www2.unil.ch/hist/cont/docs/downloads/enpratique_plagiat.pdf, consulté le 10 décembre 2003.

LÉTOURNEAU, Jocelyn (1989), « *Le coffre à outils du chercheur débutant, Guide d'initiation au travail intellectuel* », Toronto, Oxford University Press.

MARSHALL, Dominique (1998) « *Aux origines sociales de l'État-providence* », Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 220.